

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #18 : LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

Le système scolaire au Québec se compose de plusieurs niveaux (ordres d'enseignement) : l'éducation **préscolaire**, l'enseignement **primaire et secondaire**, les études **collégiales**, les études **universitaires** et la formation **postdoctorale**.

Comme le français est la langue officielle, **vos enfants doivent fréquenter l'école francophone jusqu'à la fin de leurs études secondaires**.

→ Des cours de francisation sont offerts à tous les niveaux.

L'année scolaire commence à la fin du mois d'août ou au début de septembre et se termine au plus tard le 24 juin, date de la Fête nationale du Québec.

Il y a habituellement deux semaines de congé pour les fêtes de fin d'année (fin décembre à début janvier) et une semaine de relâche au début du mois de mars.

Les garçons et les filles partagent les mêmes classes et le système d'éducation est laïc, ce qui signifie qu'il est indépendant de toute influence religieuse. Cela garantit une éducation basée sur des principes universels et inclusifs, où toutes les croyances sont respectées, mais aucune n'est privilégiée.

NB. – La scolarisation à la maison est possible, mais doit respecter la Loi sur l'instruction publique. Un avis écrit doit être envoyé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS) et à la Commission scolaire concernée, au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année. Se référer au MESS pour toute information.

*****Toute personne qui souhaite inscrire son enfant en primaire et secondaire sur le territoire du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, avant même de contacter l'école, doit contacter madame Chantale Boucher :**

- Voici le formulaire à compléter pour aviser Chantale Boucher de votre arrivée. Ce formulaire permettra à Madame Boucher de faire le suivi par courriel et d'avoir plus d'informations au besoin :
- [Demande de rendez-vous pour l'inscription dans une école du CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup \(office.com\)](#)

Chantale Boucher
Conseillère pédagogique en francisation et éducation
interculturelle
Services éducatifs jeunes

Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
464, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3C2

☎ : (418) 862-8201 poste 3095
@ : chantaleb@csskamoulop.gouv.qc.ca



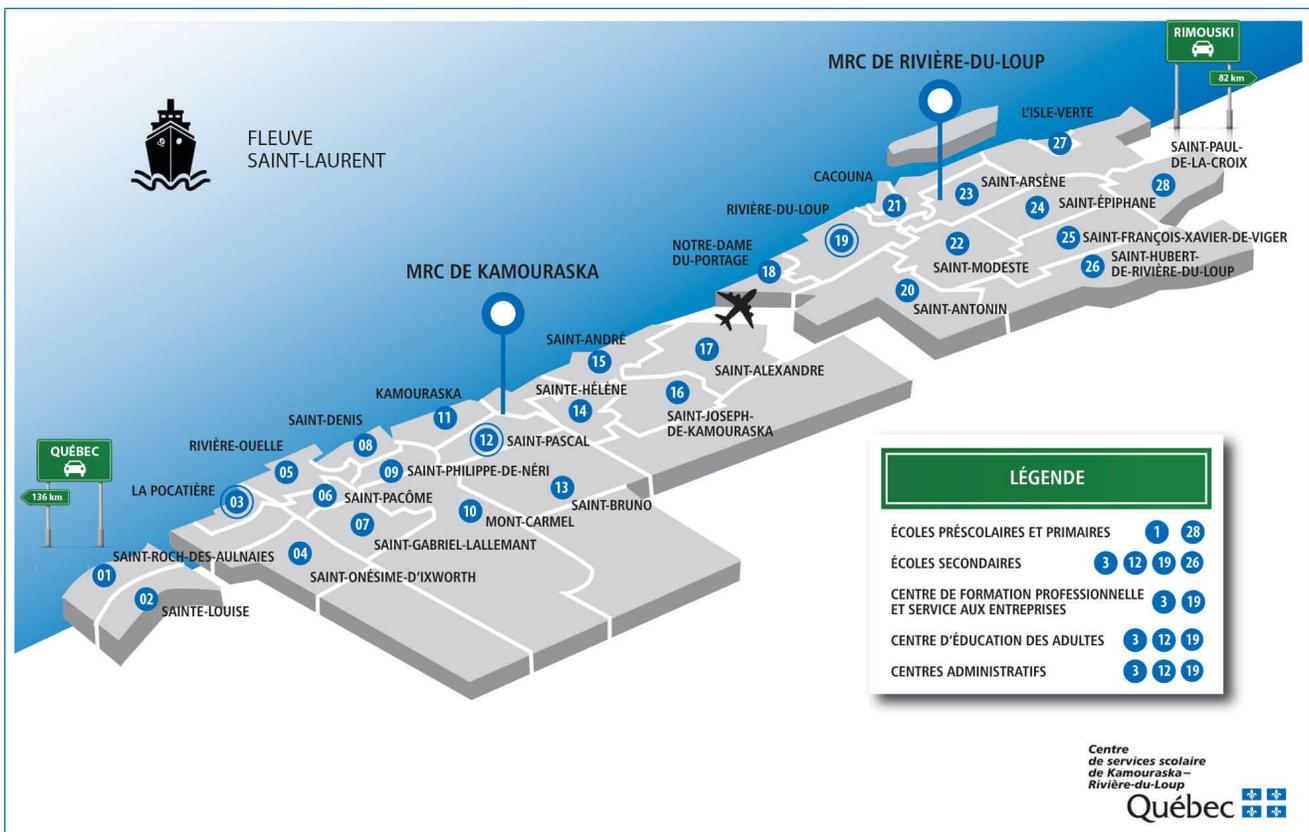
LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #18 : LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup

Le centre de services scolaire est un regroupement d'établissements offrant de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle.

À partir de deux points de service, il offre également du soutien aux établissements et des services à la population. Pour notre territoire, le centre de services scolaire organise des services éducatifs à la population des secteurs de La Pocatière, Saint-Pascal et Rivière-du-Loup.

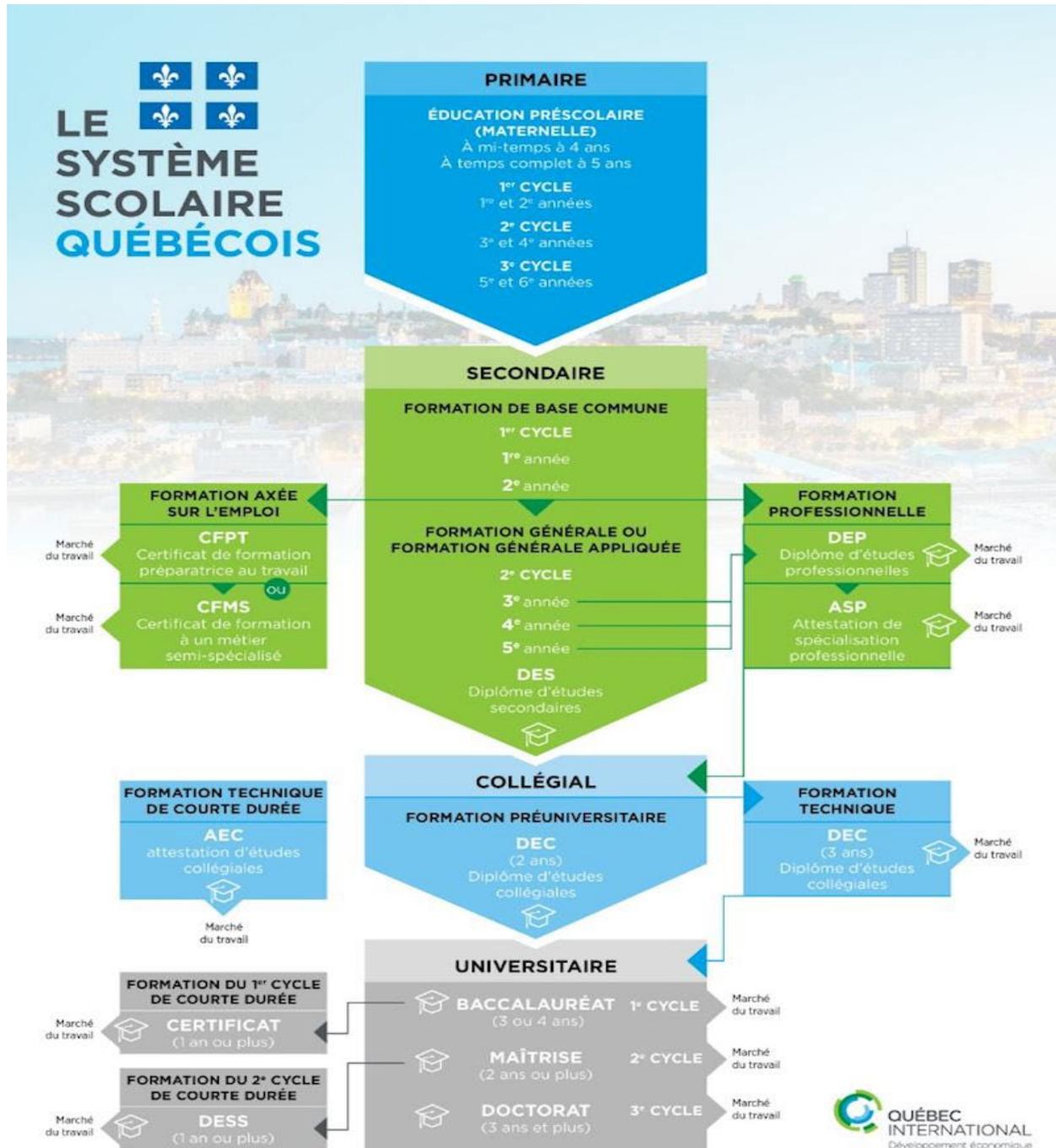


LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #18 : LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

Le système scolaire au Québec

<https://www.systemescolairequebecois.com/>



LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #18 : LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

Préscolaire et primaire

L'**éducation préscolaire**, aussi appelée **maternelle**, n'est pas obligatoire. Les enfants peuvent commencer la maternelle à l'âge de 4 ou 5 ans.

L'**enseignement primaire** dure six ans. L'école devient **obligatoire** à partir de l'année scolaire où l'enfant atteint l'âge de 6 ans.

L'établissement scolaire **fréquenté dépend de l'adresse de résidence**, ce qui influence également l'accès au transport scolaire.

Au Québec, **l'instruction des enfants est un droit et aussi une obligation légale**. Chaque enfant résidant dans la province doit être scolarisé à partir de l'année de ses 6 ans. Cette obligation reste en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire de ses 16 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme délivré par le ministère de l'Éducation.

Secondaire

Au **secondaire**, l'obligation de fréquenter l'école se poursuit jusqu'au dernier jour de l'année scolaire au cours de laquelle l'enfant atteint l'âge de 16 ans ou qu'il obtient un diplôme décerné par le ministre de l'Éducation.

La **formation générale des jeunes** dure cinq ans et mène à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES).

Sur notre territoire, il y a une école secondaire dite gouvernementale :

→ École secondaire de Rivière-du-Loup : <https://esrdl.csskamloup.gouv.qc.ca/>

Et un établissement privé autorisé par le gouvernement du Québec qui offre des programmes d'études reconnus :

→ Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup : <https://www.collegenotredame.ca/>

La **formation générale des adultes** est destinée aux personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire, soit celles âgées de 16 ans et plus au 30 juin avant le début de l'année scolaire.

Elle mène à l'obtention du diplôme d'études secondaires ou d'un certificat de formation d'un métier semi-spécialisé.

→ Pour en savoir plus, consultez la page : <https://www.quebec.ca/education/formation-professionnelle-education-adultes/formation-generale-adultes/programmes-formation-generale-adultes>

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #18 : LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

La **formation professionnelle** permet d'acquérir rapidement les compétences nécessaires pour pratiquer un métier spécialisé.

→ Le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir dispense **plus d'une vingtaine de programmes d'études** menant les **finissants** au Diplôme d'études professionnelles (**DEP**) et répondant aux besoins du marché du travail : <https://cfppa.csskamloup.gouv.qc.ca/> :

- Pour accéder à la formation professionnelle, vous devez avoir réussi votre 3^e ou 4^e année du secondaire (9^e ou 10^e année de scolarité) ou plus selon les conditions d'admission du programme choisi.

Tous les programmes conduisent à un diplôme ou à une attestation officielle, soit :

- le diplôme d'études professionnelles (DEP);
- l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
- l'attestation d'études professionnelles (AEP).

Pour en savoir plus, consultez la page :

- <https://www.quebecmetiersdavenir.com/>
- <https://www.inforoutefpt.org/formation-professionnelle/diplome-etudes-professionnelles>

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur comprend les études collégiales et universitaires ainsi que les études postdoctorales.

Études collégiales

Le niveau collégial constitue l'une des particularités du système d'éducation du Québec.

La **formation préuniversitaire** permet de faire le pont entre le secondaire et l'université. Elle mène à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et dure deux ans.

La **formation collégiale technique** donne accès au marché du travail. Elle peut également mener à l'université si les exigences liées au programme universitaire choisi sont respectées. Cette formation mène à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une spécialité et dure habituellement trois ans.

La **formation collégiale de courte durée** s'adresse aux adultes qui ont une expérience de travail ou qui ont complété une formation antérieure. Elle mène à une attestation d'études collégiales (AEC) et dure de 6 à 18 mois.

Pour notre région :

→ Cégep de Rivière-du-Loup : <https://www.cegeprdl.ca/>

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #18 : LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

Études universitaires

Les études universitaires sont divisées en trois cycles et mènent à l'obtention des diplômes suivants :

- le baccalauréat (1^{er} cycle) qui dure trois ou quatre ans selon la discipline;
- la maîtrise (2^e cycle) qui dure un ou deux ans;
- le doctorat (3^e cycle) qui dure trois ans ou plus.

La plupart des universités offrent également des programmes courts (certificats, diplômes d'études supérieures spécialisées, etc.) d'une durée variable. Il est aussi possible d'effectuer des études postdoctorales après la formation universitaire.

Les universités comptent des facultés de différentes disciplines ainsi que des écoles spécialisées comme des écoles de hautes études commerciales et des écoles de génie.

Consultez la section [Étudier à l'université](#) pour en savoir plus.

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #18 : LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

****ATTENTION** : *Il est possible que des références aient évolué dans le temps.*

Pour de l'information supplémentaire, communiquez avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

Adresse

310, rue Saint-Pierre, local RC-01
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3
[418 862-1823](tel:4188621823)
cldriviereduloup.com/

Heures d'ouverture des bureaux

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #18 : LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

Annexe : Autres fiches disponibles

- #1 Principes généraux
- #2 Les valeurs communes
- #3 Parler français
- #4 Habitation
- #5 L'alimentation
- #6 Prévenir les incendies
- #7 Trier les ordures et le recyclage
- #8 La météo
- #9 Se déplacer
- #10 Conduire un véhicule
- #10-A Acheter une voiture
- #11 Se faire soigner
- #12 Les enfants
- #13 Trouver un emploi
- #14 Les loisirs
- #15 La sécurité
- #16 Les impôts
- #17 Préparer son rapport d'impôt
- #18 Le système scolaire québécois**

Les fiches d'accueil ont été réalisées par le CLD de la région de Rivière-du-Loup qui s'est inspiré des documents de la Ville de Québec ainsi que ceux du Cégep de Rivière-du-Loup.